

BDO FRANCE - ABPR ILE DE FRANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 842 875 euros
Siège social : 7, rue du parc de Clagny
78000 VERSAILLES
307 507 000 RCS VERSAILLES

**PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE LA GERANCE
DU 19 JUILLET 2010**

L'an Deux Mille Dix,
Le Dix Neuf Juillet,
Au 6 Bld de l'Europe à EVRY (91000),

Le soussigné Laurent COURQUIN, demeurant 7 rue de l'Ermitage 78000 VERSAILLES,

gérant de la société « BDO FRANCE - ABPR ILE DE France », société à responsabilité limitée
au capital de 1 842 875 euros, divisé en 73 715 parts sociales, rappelle que :

1/ aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 avril 2010, la collectivité des associés a autorisé la cession par la société « BDO FRANCE - ABPR », d'une part sociale lui appartenant dans la Société, à chacune des personnes suivantes :

- Monsieur Michel LEGER, demeurant 12 bis, route de Marly, 78430 LOUVECIENNES,
- Monsieur Patrick GIFFAUX, demeurant 20, rue Pierre Corneille, 95240 CORMEILLES EN PARISIS,
- Monsieur Patrick BRION, demeurant 32, rue des Iles Glenan, 78310 MAUREPAS,
- Monsieur Laurent DUBOUCHET, demeurant 15, rue du Champ de Ploix, 89510 VERON,
- Monsieur Alain RICHARD, demeurant 8, rue de l'Aunette, 91460 MARCOUSSIS,
- Monsieur Bruno BERGER, demeurant 9, rue des Sablons, 89100 SENS,
- Monsieur Eric PICARLE, demeurant 4, rue de Turin, 75008 PARIS,
- Monsieur Frédéric LEGER, demeurant 7, impasse des Magnolias, 78590 NOISY LE ROI,
- Monsieur Philippe ROGLIN, demeurant 27, rue des Sables, 78220 VIROFLAY,
- Monsieur Dominique PAQUIS, demeurant 20, Boulevard du Mail, 89100 SENS,
- Monsieur Cyrille HERNANDEZ, demeurant 13, impasse Victor Hugo, 77310 PRINGY,

et agréé expressément ces onze personnes en qualité de nouveaux associés,

2/ aux termes de la même délibération, la collectivité des associés a autorisé la cession par Madame Monique LANDUREAU, d'une part sociale lui appartenant dans la Société, à Monsieur Thierry PELAUT, demeurant 15, Résidence de Montgermont, 77930 SAINT SAUVEUR SUR ECOLE,

et agréé expressément cette personne en qualité de nouvel associé,



3/ ladite collectivité a décidé, comme conséquence de cette autorisation et sous réserve de la réalisation de ces cessions, que l'article 8 des statuts serait de plein droit modifié à compter du jour de la signification desdits actes à la Société ou du jour du dépôt d'un original des actes de cession au siège social.

4/ suivant acte sous seings privés en date à EVRY du 19 avril 2010, la société « BDO FRANCE - ABPR » a cédé une part sociale lui appartenant dans la Société, à chacune des personnes suivantes :

- Monsieur Michel LEGER,
- Monsieur Patrick GIFFAUX,
- Monsieur Patrick BRION,
- Monsieur Laurent DUBOUCHET,
- Monsieur Alain RICHARD,
- Monsieur Bruno BERGER,
- Monsieur Eric PICARLE,
- Monsieur Frédéric LEGER,
- Monsieur Philippe ROGLIN,
- Monsieur Dominique PAQUIS,
- Monsieur Cyrille HERNANDEZ,

5/ suivant acte sous seings privés en date à EVRY du 19 juillet 2010, Madame Monique LANDUREAU a cédé une part sociale lui appartenant dans la Société, à Monsieur Thierry PELAUT,

6/ un original de chacun de ces actes de cession a été déposé au siège social le 19 juillet 2010 contre remise par la gérance d'une attestation de ces dépôts.

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 19 juillet 2010, jour du dépôt des actes au siège social.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Le gérant
Laurent COURQUIN

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Courquin', is written over the typed name and title.